

<http://www.goyrans.fr>
mairie@goyrans.fr

LE PETIT GOYRANAIS

« À LA UNE »

- **Concert vocal** MARIA VOCALIS & ARABESQUE (**Samedi 17/10** ; voir en page 7)
- **La journée sportive inter-communes** (**Dimanche 18/10** ; voir en page 6)
- **Le lien social** (voir en page 6)
- **Les autres rendez-vous culturels de l'automne** (voir en page 7)
- **La Charte d'Aménagement du Territoire** (voir en page 11)

État Civil

Naissances

De Eva FAROUZE, le 17 septembre 2009.
De Paul BRECHARD, le 21 septembre 2009.
De Chiara MUSCARI, le 25 septembre 2009.
De Virgil CHAMONTIN--BONNEAUDEAU, le 02 octobre 2009.

L'Aide à domicile

Vous avez 65 ans ou plus.

Vous rencontrez des difficultés pour effectuer les actes de la vie courante.

Il existe des solutions.

Le Conseil Général de la Haute-Garonne détient la compétence en matière d'Aide Sociale.

Dans ce cadre, il vous est donné la possibilité de procéder à une demande d'aide financière par le biais de l'**Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**.

Si cette aide vous est accordée, elle peut vous aider à régler en totalité ou en partie le salaire d'une **aide ménagère**.

Comment puis-je en faire la demande ?

- 1) Un dossier, que vous pouvez retirer en Mairie, est à compléter et à transmettre au service du Conseil Général.
- 2) Un médecin mandaté par le Conseil Général viendra vous rencontrer pour définir avec vous votre besoin.
- 3) Il établira ensuite un plan d'aide recommandé qui définira le nombre d'heures qu'il juge nécessaires pour permettre de pallier vos difficultés.
- 4) Ce nombre d'heures permettra de définir également le montant de l'aide financière que pourra vous accorder le Conseil Général.

J'ai obtenu l'aide du Conseil Général, que dois-je faire ?

À ce stade, je peux faire appel à une aide ménagère. J'ai le choix entre les deux solutions suivantes.

1/ Je choisis parmi la liste qui m'a été remise une association qui va gérer à ma place la recherche d'une aide ménagère et le planning de son intervention.

Dans ce cas j'ai deux possibilités pour payer l'association :

- le Conseil Général verse l'aide financière directement à l'association que j'ai choisie (tiers payant tarifé). Si l'aide du Conseil Général est inférieure au montant que je dois à l'association, il m'appartiendra de lui régler la différence ;
- le Conseil Général verse l'aide financière sur mon compte bancaire. Dans ce cas, je devrai régler à l'association la facture correspondant à la prestation.

2/ Je recrute directement une personne que je rémunère.

Dans ce cas, le Conseil Général versera l'aide financière sur mon compte bancaire et je réglerai directement l'aide ménagère que j'ai recrutée.

Dans le cas où le montant de la facture établie par l'association ou le montant que je verse à la personne que j'ai recrutée directement est supérieur au montant de l'aide financière attribuée par le Conseil Général, la différence est déductible de mon impôt sur le revenu.

Exemple :

J'ai obtenu une aide du Conseil Général de 300 €. Je paye le service à une aide ménagère ou à une association pour 400 €. Je déclare ces sommes à l'administration fiscale.

Sur la différence de 100 €, la moitié sera déduite directement du montant de l'impôt sur le revenu que je dois payer ; si je ne suis pas imposable, j'obtiendrai un crédit d'impôt d'un montant équivalent, sous forme d'un chèque de 50 €.

Je n'ai pas obtenu d'aide du Conseil Général, que dois-je faire ?

Si l'aide ne m'a pas été accordée, je peux quand même recruter une aide ménagère ou contacter une association qui pourra m'aider dans ma recherche. Je réglerai la personne directement ou par l'intermédiaire de l'association. Je bénéficierai de la déduction d'impôt.

Si vous avez besoin d'un soutien pour démarrer cette procédure, n'hésitez pas à contacter la Mairie (05-61-76-35-64, mairie@goyrans.fr) ; nous pourrions vous conseiller et vous aider.

Le service de portage des repas à domicile

Vous souhaitez bénéficier du service de portage de repas à domicile.

Dans certaines circonstances, vous pouvez rencontrer des difficultés pour assurer la préparation de vos repas.

Conscients de cette difficulté, les élus se sont rapprochés du SIVURS (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Restauration Scolaire qui a en charge la préparation et la livraison des repas dans les écoles), afin de savoir s'il existait une possibilité de commander des repas pour en faire bénéficier les administrés.

Si vous êtes intéressés par ce service, veuillez contacter la Mairie (05-61-76-35-64, mairie@goyrans.fr) qui effectuera la commande auprès du SIVURS.

Ramassage scolaire

Modification de la ligne de bus du Lycée de Pins Justaret

Depuis le 7 octobre, le départ et l'arrêt de la ligne de bus qui dessert le lycée de Pins Justaret sont positionnés au lotissement des Pins ; le départ a lieu à 7h27.

Ainsi, les élèves habitant les Pins n'auront plus à se rendre à l'arrêt du chemin de Rozane.

Les élus continuent à œuvrer auprès de la direction des transports du Conseil Général pour calquer les arrêts du lycée sur les arrêts du collège et, en priorité, créer un arrêt à la Carrière.

Journée Sport des 4 Communes

La traditionnelle « Journée Sport des 4 Communes » (Aureville, Clermont le Fort, Goyrans, Lacroix Falgarde) aura lieu le **dimanche 18 octobre**. Le départ des différentes épreuves (VTT, course, marche, « marche familles ») aura lieu **à partir de 9h** à la Salle Polyvalente de **Clermont le Fort**, qui organise cette année la manifestation. Le programme est consultable sur notre site internet (www.goyrans.fr).

Le lien social : continuons d'en parler !

Dans le dernier numéro du LPG nous annonçons la 1^{ère} réunion ouverte aux goyransais intéressés par le projet de création d'un lieu de rencontre intergénérationnel et multi-activités au village.

Cette rencontre a eu lieu le jeudi 17 septembre à la Mairie de Goyrans, salle du Conseil et dès les premiers échanges du groupe qui s'est constitué, il a été décidé l'élaboration en commun d'un questionnaire qui a été distribué dans vos boîtes aux lettres afin de recueillir les avis et les suggestions des goyransais.

Les réponses ont été très intéressantes en ce sens qu'elles ont confirmé les souhaits des membres du groupe et apporté des idées qui aideront à faire évoluer le projet.

Les premiers retours de ce questionnaire ont donné lieu à une synthèse lors de la réunion publique du vendredi 9 octobre à 18h30. Dans un premier temps, il a été décidé d'ouvrir la Salle du Conseil au public dès le lundi 9 novembre 2009.

Si cela n'est pas encore fait, il est toujours temps de faire part de vos idées en remplissant le questionnaire ci-joint, que vous pourrez remettre à la Mairie ou déposer dans la boîte aux lettres. Les nouvelles idées étant toujours les bienvenues, il en sera tenu le plus grand compte.

De même, nous invitons les goyransais désireux de participer à ce projet de venir à la réunion du jeudi 29 octobre à 18h30 pour formaliser le fonctionnement du groupe et voter les décisions qui seront prises avant l'ouverture au public du 9 novembre.

Le programme de la semaine du lundi 9 novembre au samedi 14 novembre :

Lundi 9 Novembre	14h00 – 16h00	Bridge
Mercredi 11 novembre	15h00 – 17h00	
Jeudi 12 Novembre	18h00 – 19h30	Apéro-Conversation en langue Espagnole
Samedi 14 Novembre	ouverture probable matin et après-midi (confirmation sera donnée en réunion le 29 Octobre et par affichage sur la porte de la Salle du Conseil)	

Il est à souligner que ce projet, qui a été initié au mois de juillet, pourra fonctionner dès novembre. Cela a été possible grâce à la détermination, à la volonté et au dévouement des goyransais qui s'y sont promptement investis et il convient de les remercier.

Continuons, c'est ensemble que nous ferons vivre notre village.

Création d'un SEL (Système d'Échange Local)

Un SEL qu'est ce que c'est ?

C'est un système qui permet d'échanger des savoirs, des biens, des services, en fonction des besoins, des disponibilités et des savoir-faire de chacun au sein d'un groupe local où enfants et adultes peuvent contribuer.

Ce projet est réalisable grâce à la richesse des différences identitaires des habitants de notre village.

Comment ça marche ?

Les échanges se font de gré à gré à l'aide d'une unité locale de compte (terme à définir : le « grain de sel » par exemple) basé sur le temps passé, le travail effectué, la valeur d'usage. À Bordeaux le « bouchon », à Paris le « piaf », cette monnaie n'est pas valable ailleurs.

Fonctionnement du Système Local d'Echange et multilatéral :

L'association édite très régulièrement les offres et les demandes des adhérents et chacun se contacte individuellement.

Raymond entretient le jardin de Ginette et reçoit 100 grains.

Ginette va chercher les médicaments de Justine et reçoit 80 grains.

Justine tient à jour l'annuaire de l'association et reçoit 200 grains. Plus tard, Raymond se procurera 20 plants de tomates chez Albert contre 50 grains et Ginette recevra un panier de cerises de Germaine contre 60 grains et ceci indéfiniment.

Un **SEL**, c'est aussi un réseau de communication où chaque personne participe à son niveau. Il dynamise, encourage l'entraide, l'initiative, et permet de rompre l'isolement.

Nous vous invitons à venir nombreux à un après-midi d'information :

le **Samedi 7 Novembre** de **14 heures** à 16 heures à la Mairie, Salle du Conseil.

Françoise BÉNARD

Programme culturel de l'automne

MARIA VOCALIS & ARABESQUE

« La Mairie de Goyrans et l'ensemble *ARABESQUE* ont le plaisir de vous convier à un concert de musique classique vocale et instrumentale le **samedi 17 Octobre** 2009 à **20h30** en l'Église de Goyrans. À cette occasion, l'ensemble norvégien *MARIA VOCALIS* se produira et interprétera des œuvres des pays nordiques (Grieg, Samuelson, Sibelius ...). Pianiste : Sébastien MOREIRA. Entrée libre. » L'affiche est consultable sur le site www.goyrans.fr

D'autre part, Christiane LAUXIRE vous informe que l'ensemble *ARABESQUE* (voix de femmes) actuellement « résident » sur Goyrans recrute 3 chanteuses motivées (effectif actuel 12), de préférence lectrices ou musiciennes, voix plutôt médium et graves pour répertoire classique (XIX^{ème}, XX^{ème}). Répétitions sur Goyrans bi-mensuelles (vendredi soir). Pour toute demande d'information merci de vous adresser à la Mairie de GOYRANS qui transmettra.

ALORSTUCHANTES

Avec **Marie de Lille** et son orgue de barbarie : *ALORSTUCHANTES*

Le **samedi 14 novembre à 21h** à la Salle des Fêtes¹.

Marie interprète Piaf, Mouloudji, Fréhel, Patachou, Aznavour, Renaud ou Michèle Bernard, 100 ans de répertoire et, selon son humeur, elle peut jeter une pointe d'Offenbach, Mozart, Bizet, Massenet ou de Rossini, histoire de changer d'ambiance et de s'amuser.

Le comité des fêtes de Goyrans participera en prenant en charge une restauration conviviale.

HELIOTROPOLKA

Un solo ovni écrit et interprété par **Nathalie Vinot** : *HELIOTROPOLKA*

Le **vendredi 4 décembre à 21h** à la Salle des Fêtes¹.

Elle arrive sur scène dans la peau d'Abigaël Vésicule, une étrange figure féminine touchante et décalée qui puise dans le clown, le chant et l'absurde avec jubilation !

Avec *HELIOTROPOLKA*, elle invente une langue singulière.

Élus Référents (Rappel)

Lors de la réunion de compte-rendu de mandat du 2 octobre, il nous a été demandé de rappeler les noms des élus référents de quartier, désignés par le Conseil Municipal en avril 2008. Le Conseiller Référent est un élu de proximité qui peut faire la liaison entre votre quartier et la Mairie, si vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer à la Mairie. Vous pourrez vous adresser à votre référent de quartier pour toute remarque, problème ou proposition concernant votre vie quotidienne : entretien du quartier, problèmes de voisinage, relations avec les associations, avec les écoles ou avec l'intercommunalité, etc.

Votre référent le plus proche :

- Les Pins : Karine RAMON et Pascal LACROIX ;
- Rozane, Pyrénées, Badel, chemin des Crêtes Est, chemin de Falgarde : Martine PETIT-ANORO et Stéphane SCHAAK ;
- Centre du village, chemin des Crêtes Ouest : Jean Louis LEBLANC ;
- La maison, le Belvédère, la cote du Moulin, chemin du Rivals : Robert GUILLEN ;
- Balandra, la Carrierette, les Roches : Susan BARKE ;
- Référent Jeunes pour tout le village : Thomas RODRIGUES.

¹ Participation aux frais : 5€

Village Fleuri

Suite à la réunion du 2 octobre, un groupe de personnes motivées s'est constitué dans l'objectif de consacrer un peu du temps au service des espaces verts du village. Dans une ambiance de convivialité, ce groupe s'occupera de quelques petites tâches (enlever les fleurs fanées, tailler, planter, etc) afin d'améliorer le cadre du village et de l'embellir pour le concours du village fleuri. Si cette démarche vous intéresse, nous serons dans les alentours de la place des Marronniers le samedi à partir de 15h30 et vous accueillerons avec grand plaisir.

Vous pouvez contacter Susan Barke *via* la Mairie (05-61-76-35-64, mairie@goyrans.fr).

Informations Administratives

Restriction de l'usage de l'eau

Par arrêté préfectoral du 16 septembre 2009, des mesures de restriction ont été prises, qui interdisent actuellement sur l'ensemble du département et **quelle que soit l'origine de l'eau** (réseaux publics de distribution d'eau potable ou prélèvements directs dans le milieu : puits ou cours d'eau) :

- l'arrosage des pelouses publiques et privées ;
- le lavage des véhicules hors des stations professionnelles ;
- le nettoyage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux.
- l'arrosage des golfs à l'exception des greens et départs ;
- la mise à niveau diurne des niveaux d'eau des piscines privées de 8h à 21h ;
- l'arrosage diurne des potagers et jardins d'agrément publics ou privés de 8h à 21h.

Plus d'information sur le site de la Préfecture : <http://www.haute-garonne.pref.gouv.fr/>

Horaires d'ouverture de la Mairie

Nous vous rappelons que la Mairie est ouverte au public le lundi de 9h à 12h et 16h à 18h, le mardi de 12h à 18h, le mercredi de 9h à 11h, le jeudi de 15h à 19h et le vendredi de 14h à 17h. En dehors de ces horaires, merci de nous contacter par courriel (mairie@goyrans.fr) ou *via* notre site internet (<http://www.goyrans.fr>).

Relève des compteurs d'eau

Des agents du Sicoval relèveront les compteurs des abonnés de notre commune à la fin du mois de décembre, afin d'établir leur consommation 2009 en eau potable et en assainissement. Pour plus d'infos : N°vert 0 805 400 605.

La pub ? Non merci !

32 000 autocollants Stop PUB ont été distribués par le biais du Sicoval Info n° 51 (du 21 septembre). Cet autocollant, à poser sur les boîtes aux lettres, permet d'éviter d'être inondé de publicités non nominatives, tout en continuant à recevoir les journaux des collectivités (Sicoval Info ...). Autocollant Stop PUB disponible aussi sur simple demande au N°vert 0 805 400 605.

Tribune libre

Nous vous rappelons que **ce journal est le votre** et que vous pouvez en permanence vous y exprimer librement, sur tous les sujets qui vous touchent. Par exemple, l'environnement, la vie quotidienne, le transport, la chasse, la sécurité routière ... cette liste n'est évidemment pas exhaustive. Depuis le premier numéro d'avril 2008, la rubrique « Tribune libre » est ouverte à tous les citoyens goyransais et les 11 articles soumis à titre individuel par 9 contributeurs ont été publiés par ce canal. **Soumettez-nous vos articles et nous les publierons** (sous réserve d'accord du Comité de Rédaction du LPG).

PROJET AMAP (AMAP : association pour le maintien d'une agriculture paysanne)

Qu'est-ce qu'une AMAP ?

Une AMAP naît de la rencontre d'un groupe de consommateurs et d'un producteur. Ils établissent entre eux un contrat pour une ou deux saisons de production : printemps / été et automne / hiver), selon les modalités suivantes :

Ensemble, ils définissent la diversité et la quantité de denrées à produire pour la saison. Ces denrées peuvent être aussi bien des **fruits**, des **légumes**, des **œufs**, du **fromage**, de la **viande** ...

La diversité est très importante car elle permet aux partenaires de l'AMAP de consommer une grande variété d'aliments, d'étendre la durée de la saison, et de limiter les risques dus aux aléas climatiques.

Pendant la saison, et ce de manière périodique (ex. une fois par semaine), le producteur met les produits frais à disposition des partenaires qui constituent leur **panier**. Le contenu de ce dernier dépend des produits arrivés à maturité.

Le groupe de consommateurs et l'agriculteur se mettent également d'accord sur les méthodes agronomiques à employer. Ces dernières s'inspirent de la [charte de l'agriculture paysanne](#) et du cahier des charges de l'**agriculture biologique** (les producteurs possèdent souvent le logo AB). En effet, les participants à l'AMAP recherchent des aliments sains, produits dans le respect de l'Homme, de la biodiversité et du rythme de la Nature.

Les AMAP participent ainsi à la **lutte contre les pollutions et les risques de l'agriculture industrielle et favorise une gestion responsable et partagée des biens communs**.

Le prix du panier est fixé de manière **équitable** : il permet au producteur de couvrir ses frais de production et de dégager un revenu décent, tout en étant abordable par le consommateur.

Un tel prix est rendu possible du fait de l'absence de gâchis au niveau des produits, de l'absence d'intermédiaires entre le producteur et les consommateurs, d'un emballage minimum voire absent, et d'un circuit court.

En achetant leur part de production à l'avance, les consommateurs garantissent un revenu au paysan. L'AMAP participe ainsi au maintien d'une **agriculture de proximité**.

Il existe un nombre important d'AMAP en Haute-Garonne, elles sont fédérées en réseau qui s'est organisé pour aider à la constitution de nouvelles AMAP.

Afin d'envisager un tel projet sur Goyrans, il serait nécessaire de constituer un petit groupe dont l'objectif sera d'évaluer la demande, rechercher un producteur local, fixer les modalités de la future structure. Pour cela, nous pouvons compter sur l'aide des « essaimeurs », issus de groupes déjà en fonction.

Je propose donc aux personnes intéressées par la création d'une AMAP de nous réunir

Chez Anne et Michel RICHAUD

le jeudi 5 novembre à 20h30

7 Impasse des Palombes, lotissement des Pins

Tél: 05 61 76 37 73

Anne RICHAUD

La Charte d'Aménagement du Territoire

Depuis 2001, date d'entrée de la commune de Goyrans dans le SICOVAL, les différents conseils municipaux ont travaillé à l'élaboration d'une carte d'aménagement du territoire.

Cette carte doit s'inscrire dans la charte d'aménagement du SICOVAL et a pour vocation d'être intégrée dans le SCOT¹ (Schéma de Cohérence Territoriale). Elle doit en outre répondre à des règles définies par la loi SRU² (loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains), applicable depuis avril 2001. Pour l'élaboration du SCOT, le Sicoval a transféré sa compétence au SMÉAT (Syndicat Mixte d'Études pour entreprendre et mettre en oeuvre la révision du schéma directeur de l'Agglomération Toulousaine).

Trois types de zones sont définis par la carte de la Charte :

- les espaces actuellement urbanisés (ou actuellement urbanisables) ;
- les espaces définitivement protégés de l'urbanisation ou « zones vertes » ;
- les espaces non encore attribués ou « zones blanches ».

Les zones vertes sont réservées notamment aux espaces naturels et aux activités agricoles ; elles peuvent accueillir des aménagements pour les sports et loisirs.

Les zones blanches constituent les zones ouvertes à l'évolution future. De nouvelles surfaces ne pourront être affectées à l'urbanisation que dans ces zones et dans le cadre légal d'un PLU qui impose une consultation (enquête publique).

La carte actuelle pour notre commune, adoptée par vote du conseil municipal en juin 2005 et transmise au SICOVAL, a été rejetée par le comité de suivi de la Charte du 11 juin 2009. Le motif invoqué est que le projet doit s'inscrire « *dans le respect des équilibres définis à l'origine, à savoir 60% de zone verte protégée, ainsi que dans le cadre du processus engagé par la loi SRU, qui consiste à limiter l'étalement urbain et densifier autour des centres bourgs. La charte votée par les élus municipaux de Goyrans au précédent mandat nous semble s'éloigner de ce dernier point.* » Ces observations étaient accompagnées d'une proposition de carte modifiée. La carte adoptée en 2005 et celle proposée par le Sicoval sont présentées en page suivante.

Lors de la réunion de compte-rendu de mandat du 2 octobre, Claude DUCERT, vice-président du SICOVAL en charge de l'aménagement du territoire et du Plan Local de l'Habitat, a bien voulu nous expliquer longuement la position de la commission qu'il préside et répondre aux nombreuses questions de l'assemblée.

Bien que n'étant pas opposable aux tiers, cette carte servira de cadre à l'élaboration de notre PLU.

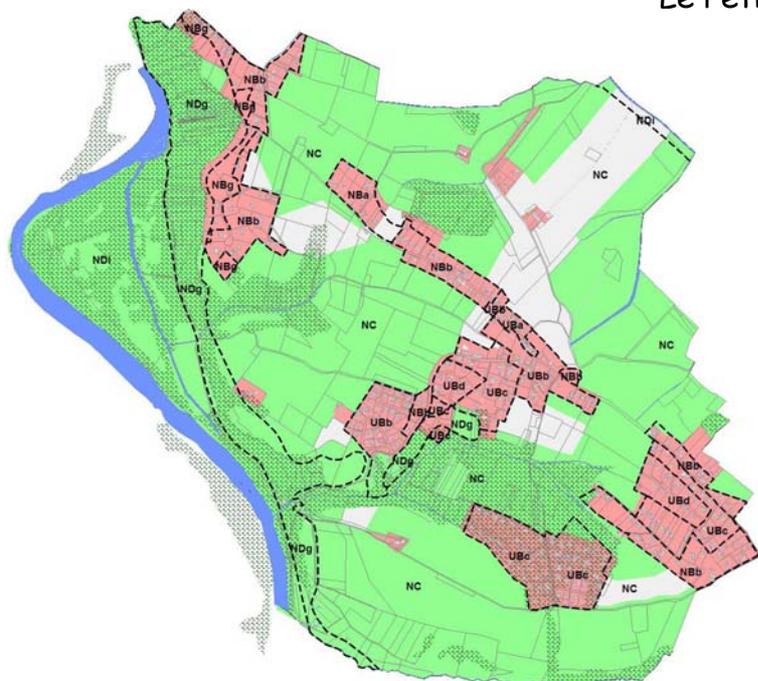
Le conseil municipal a décidé, avant de se prononcer sur la proposition de carte modifiée, d'engager un échange avec vous, afin de recueillir vos observations et répondre à vos questions.

Pour cela, vous pouvez nous écrire, nous contacter par courriel (mairie@goyrans.fr) ou en utilisant un cahier de concertation disponible en Mairie ; enfin, une permanence se tiendra à la Mairie, **le vendredi de 15 heures à 18 heures** du 16 octobre au 6 novembre inclus.

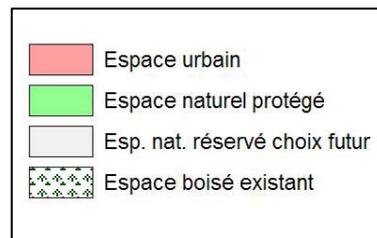
Une réunion publique de synthèse aura lieu le vendredi 13 novembre à 20h30.

¹ SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale, remplace le SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) depuis 2001 (entrée en vigueur de la loi SRU).

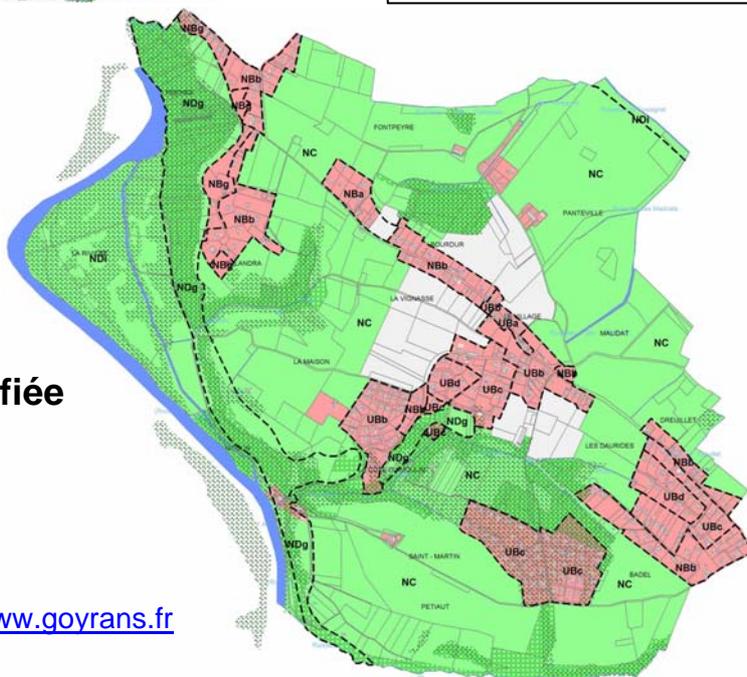
² Loi SRU : loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, a notamment entraîné le remplacement des Schémas directeurs (SD) par les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) et des Plans d'occupation des sols (POS) par les Plans locaux d'urbanisme (PLU).



La Charte actuelle
(juin 2005)



Proposition de Charte modifiée
(sept 2009)



Cartes également consultables sur www.goyrans.fr

Dates à retenir

Samedi 17 octobre 2009

Concert de la chorale ARABESQUE, à 20h30 en l'Église de Goyrans.

Dimanche 18 octobre 2009

Journée sportive intercommunale, à partir de 9h à la Salle Polyvalente de Clermont le Fort.

Samedi 14 novembre 2009

Spectacle ALORSTUCHANTES à 21h à la Salle des Fêtes.

Samedi 4 décembre 2009

Spectacle HELIOTROPOLKA à 21h à la Salle des Fêtes.

Samedi 12 décembre 2009

Concert de Noël, à 20h30 en l'Église de Goyrans.